



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Héloïse BRICCHI-DUHEM
05 49 36 30 43

heloise.bricchi-duhem@culture.gouv.fr

Références : IA0162532100005-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

DREAL Nouvelle Aquitaine
Cité Administrative
2 Rue Jules Ferry
BP 55
33090 BORDEAUX CEDEX

À l'attention de François-Xavier Duban,

Poitiers, le 11 mai 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE (CHARENTE), Parc Eolien des Chaumes
IA0162532100005
Votre courrier du 31 mars 2021
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 10 mai 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

CHAMPS PHYSALIS

Affaire suivie par :
Héloïse BRICCHI-DUHEM
05 49 36 30 43

3 bis Route de Lacourtenour

31150 FENOUILLET

heloise.bricchi-duhem@culture.gouv.fr

Références : IA0162532100005-2

Poitiers, le 11 mai 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE (CHARENTE), Parc Eolien des Chaumes
IA0162532100005
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La DREAL Nouvelle Aquitaine m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 10 mai 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE